

Lausanne, le 30 avril 2020

## **RÉOUVERTURE DES ÉCOLES OBLIGATOIRES**

Le SSP-Enseignement a pris connaissance ce jour des décisions de la Cheffe du DFJC et des modalités et mesures qui devront être mises en place dans les établissements scolaires primaires et secondaires du canton. Plusieurs de ces mesures correspondent aux éléments demandés par notre syndicat le 27 avril (<https://vaud.ssp-vpod.ch/ouverture-dansquellesconditions>), tant du point de vue sanitaire que pédagogique. Il reste toutefois des inconnues tant sur le dispositif que sur sa mise en œuvre concrète.

Nous rappelons que, si nous défendons un retour en classe aussi rapide que possible, la question sanitaire doit être le critère prioritaire de cette réouverture des écoles; en effet, c'est la santé des élèves, de l'ensemble du personnel des écoles ainsi que de l'ensemble de la population qui est en jeu.

Dans cette perspective, le caractère progressif du retour en classe est une bonne nouvelle. Le SSP-Enseignement signale néanmoins que ce ne sont que sept à huit jours ouvrables qui séparent la rentrée du 11 mai de l'ascension. Cela nous paraît court, particulièrement pour les plus jeunes élèves, pour pouvoir s'adapter à une nouvelle situation de vie scolaire.

Lors de cette rentrée il faudra par ailleurs veiller à ce que les règles d'hygiène, les gestes barrières, des distances physiques ainsi que l'ensemble des mesures permettant la protection de la santé de tou-te-s soient réellement appliquées dans chaque établissement. Pour cela, nous souhaitons que le modèle de contrôle instauré dans le reste de l'administration cantonale – qui consiste à la possibilité de saisir Unisanté en cas de non-respect des mesures sanitaires sur le lieu de travail – soit également appliqué dans les établissements scolaires. Les collègues devraient ainsi pouvoir refuser de

se rendre au travail au cas où les règles ne seraient pas respectées.

Si les personnes dites "vulnérables" ne seront pas astreintes à se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude, la question des personnes vivant avec des personnes "vulnérables" doit encore être précisée. Le SSP-Enseignement veillera tout particulièrement, lors des négociations à venir sur ce sujet avec le DFJC, que ces personnes puissent également être dispensées de se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude.

Sur le plan pédagogique, la reprise est une très bonne nouvelle, pour les enseignant-e-s qui vont pouvoir retrouver leurs élèves et un lien pédagogique de qualité, elle l'est également pour les élèves qui ont souffert tout particulièrement de cette période d'"enseignement", malgré l'engagement quotidien admirable des enseignantes et enseignants dans ce travail.

Au sujet des conditions de promotion, le SSP-Enseignement salue les mesures d'assouplissement concernant les décisions de fin d'année. Les situations des élèves étant par essence individuelles, il est dommage qu'une plus grande latitude ne soit pas donnée à l'appréciation du conseil de classe (une réussite automatique ne favorisant pas forcément les élèves sur le moyen ou long terme). Il regrette également qu'aucune marge ne soit donnée pour pro-



poser des évaluations qui auraient permis à certain·e·s élèves d'améliorer leurs moyennes.

De plus, le SSP-Enseignement demande que les principes définis pour l'administration cantonale vaudoise soient aussi repris pour le personnel enseignant, notamment le fait que seules des réunions urgentes et indispensables peuvent avoir lieu. Dans ce cadre, nous demandons qu'aucune conférence plénière ne soit tenue ces prochaines semaines.

Finalement, le SSP-Enseignement attend que des mesures strictes soient mises en œuvre aussi dans les transports scolaires et que du personnel d'encadrement supplémentaire soit mobilisé par les autorités organisatrices desdits transports.

Le SSP-Enseignement étudiera dans ces prochains jours de plus près l'ensemble du

dispositif et communiquera de manière plus précise très prochainement.

Au sujet du post-obligatoire, le SSP-Enseignement salue la décision du DFJC de renoncer aux examens de maturité ainsi que de maturité professionnelle. Nous restons néanmoins dans l'attente – et les élèves aussi – des décisions relatives aux Ecoles de culture générale ainsi qu'aux maturités spécialisées qui n'ont pas de note à l'année. Notre position sur les questions de promotion et de validation à l'année (partagée par l'ensemble des régions romandes du SSP), ainsi que sur l'importance des travaux personnels se trouvent ici : <https://ssp-vpod.ch/news/2020/adapter-les-conditions-de-reussite-dans-les-ecoles-de-maturite-gymnasiale-et-de-culture-generale/>.